

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 312

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Straumann, M. de la Verpillière, M. Lurton,
M. Rolland, M. Le Fur et M. Pauget

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 4, après la référence :

« L. 253-1 »,

insérer les mots :

« , toute forme de publicité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article prévoit d'interdire les promotions lors des ventes de produits phytopharmaceutiques. Cet amendement propose également d'interdire toute forme de publicité encourageant à l'achat de ces produits.